

Exclusif **Création d'une association de responsables financiers universitaires prévue au 2^e trimestre 2017**

Paris - Publié le jeudi 2 février 2017 à 18 h 10 - Actualité n° 86208

« Les universités de Bordeaux, Marseille, Strasbourg et Nantes ont initié un projet d'association des responsables financiers universitaires », indique Stéphane Minaberry, DGS adjoint délégué au pôle finances et achats de l'Université de Bordeaux, à News Tank le 31/01/2017.

« Les évolutions dans l'ESR ces dix dernières années ont eu un impact très fort sur le domaine financier, et le rôle de ses responsables auprès des équipes politiques en termes financier, budgétaire ou de modèle économique n'a eu de cesse de gagner en importance, note-t-il. Avec la Lolf en 2001, la LRU et l'accès aux RCE en 2007, les grands projets campus en 2008, les investissements d'avenir en 2010 ou encore la GBCP en 2012, l'environnement a beaucoup bougé et les responsables financiers des établissements ont besoin de partager leur façon d'appréhender ces changements. »

Un questionnaire a été lancé auprès des différents établissements en janvier 2017, et relayé par l'ADGS. Il doit être clos le 03/02/2017, « mais devrait rester ouvert encore quelques jours ». « Plus de 60 établissements se sont déjà prononcés de manière favorable, parmi lesquels on retrouve des universités, des écoles, quelques Comue, et des instituts. Cette représentativité fera la richesse de l'association », affirme Stéphane Minaberry.

L'association doit voir le jour au 2^e trimestre 2017. « Dans un premier temps, les quatre responsables financiers initiateurs du projet se réuniront en février 2017 pour analyser les résultats de l'enquête et réfléchir aux statuts, au modèle économique et à l'organisation. Ensuite sera prévue une réunion en mars 2017, avec un périmètre plus large, afin de véritablement constituer le bureau de l'association. »

« Un autre objectif, peut-être un peu ambitieux, est d'organiser soit avant, soit après l'été un premier séminaire des adhérents », précise-t-il.

Objectifs de l'association

Stéphane Minaberry formule plusieurs objectifs :

- **La formation initiale**, pour les personnes qui débutent dans des fonctions de responsable financier.
- **La formation continue**. « Un cycle de formation continue existe déjà, mais nous souhaiterions que l'association puisse avoir un rôle encore plus important d'accompagnement », indique-t-il.

Favoriser les échanges et la communication entre les établissements, afin de recueillir les

- bonnes pratiques.
 - **Élargir le spectre et sortir du cadre national**, dans la limite du cadre législatif, en regardant ce qui se fait à l'étranger sur certaines thématiques, comme par exemple sur des questions patrimoniales.
 - **Favoriser la reconnaissance des responsabilités** de directeur des finances, en réfléchissant à comment travailler sur un référentiel national des responsables financiers universitaires, offrir des carrières plus attrayantes, ou encore créer des passerelles entre différentes fonctions publiques. « Il y a tout un travail à mener sur le plan RH », estime-t-il.
 - **Favoriser les membres du réseau dans leur carrière**, en termes de mobilité, sur des postes susceptibles d'être vacants.

Genèse du projet

« En 2016, dans le cadre d'une session de formation des directeurs des finances organisé par l'ESENESR et accompagné par l'Amue, beaucoup de participants ont demandé à avoir un peu plus d'échanges tout au long de l'année sur les bonnes pratiques et les manières d'appréhender les difficultés liées à certaines procédures », retrace Stéphane Minaberry.

Afin de « recueillir l'avis des responsables financiers des différentes universités et quantifier leur intérêt pour ce projet, tout en évitant le bouche à oreille », un questionnaire est lancé en janvier 2017.

« Les établissements et les responsables financiers ont ainsi la possibilité, au travers de ce questionnaire, de non seulement mentionner leur souhait d'intégrer l'association ou leur intérêt à participer de manière plus ou moins active, mais également d'établir une sorte de "cartographie" de leur établissement, car il existe de fortes disparités entre certains, en termes de taille notamment. »

« A travers le questionnaire, certaines personnes se sont déjà positionnées comme proactives et motivées. Notre objectif sera d'avoir au sein du bureau un panel assez représentatif des établissements qui composeront l'association », précise-t-il par ailleurs.

« Une des rares associations professionnelles à ne pas exister »

« Nous sommes encore une des rares associations professionnelles à ne pas exister dans l'environnement de l'ESR, énonce Stéphane Minaberry. Dans l'annuaire de la CPU, on en dénombre plus de 50, parmi lesquelles on retrouve les réseaux de DGS, les agents comptables, les juristes, les DSI, les responsables de patrimoine...

Historiquement, il y a peut-être eu durant longtemps une confusion entre la comptabilité et la finance, et l'association des agents comptables a dû porter seule ces deux secteurs. »

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »